

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

[http://www.cairn.info/article.php?ID\\_REVUE=HORI&ID\\_NUMPUBLIE=HORI\\_001&ID\\_ARTICLE=HORI\\_001\\_0018](http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=HORI&ID_NUMPUBLIE=HORI_001&ID_ARTICLE=HORI_001_0018)

---

## Attraction des élites et exode des cerveaux : les enjeux économiques d'une concertation entre pays d'origine et pays d'accueil

par Manon Domingues DOS SANTOS

| La Documentation française | Horizons stratégiques

2006/1 - n° 1

ISSN 1253-1545 | pages 18 à 27

---

Pour citer cet article :

— Dos Santos M., Attraction des élites et exode des cerveaux : les enjeux économiques d'une concertation entre pays d'origine et pays d'accueil, Horizons stratégiques 2006/1, n° 1, p. 18-27.

---

Distribution électronique Cairn pour La Documentation française.

© La Documentation française. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Attraction des élites et exode des cerveaux : les enjeux économiques d'une concertation entre pays d'origine et pays d'accueil

**MANON DOMINGUES DOS SANTOS**

*professeure d'économie à l'université de Marne-la-Vallée*

*Les migrations internationales de travailleurs qualifiés se sont considérablement accrues au cours de la dernière décennie. Cette contribution explicite les causes et les conséquences de ce phénomène sur les pays de départ et d'accueil afin d'en déduire certaines propositions normatives. Ainsi, nous mettons notamment en évidence le rôle joué par les politiques migratoires sélectives dans l'intensification de ce phénomène. Nous expliquons également pourquoi l'exode des cerveaux peut s'avérer à terme préjudiciable aussi bien aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil. Enfin, nous explicitons dans quelle mesure une coopération internationale visant à favoriser la circulation des élites et à canaliser les transferts de fonds réalisés par les migrants pourrait induire des gains mutuels, l'Union européenne ayant le pouvoir et les moyens d'initier un tel processus.*

## MOTS-CLÉS

exode des cerveaux – politique migratoire – transferts de fonds  
*brain-drain* – *migration policy* – *remittances*

À la Jamaïque pour conserver un médecin, il faut en former cinq (Stalker, 1994). Certes, l'émigration des travailleurs qualifiés des pays en développement n'est pas un phénomène nouveau. Les premières études consacrées à la mobilité internationale des élites datent en effet des années 1960. Une importante littérature théorique et empirique s'est ensuite développée au détour des années 1970 à l'initiative de Jagdish Bhagwati. Pourtant, cette question suscite aujourd'hui un regain d'intérêt tant au sein des chercheurs que des politiques. Deux raisons peuvent expliquer ce regain.

La première est imputable à la forte croissance de la proportion de migrants qualifiés. Docquier et Marfouk (2005) évaluent que le nombre de migrants résidents dans un pays de l'OCDE a augmenté de 50 % entre 1990 et 2000, le nombre de migrants qualifiés ayant augmenté deux fois et demie plus vite que celui des migrants non qualifiés. Or, les taux d'émigration des travailleurs qualifiés sont les

plus importants dans les pays insulaires du Pacifique et des Caraïbes, ainsi que dans les pays d'Amérique centrale et d'Afrique. En clair, une part croissante de la main-d'œuvre formée dans les pays pauvres migre vers les pays riches. L'exode des cerveaux est donc un phénomène en expansion.

La deuxième raison est certainement à trouver dans le rôle que jouent les politiques migratoires des pays d'accueil dans l'amplification de l'exode des cerveaux. Des politiques sélectives visant à privilégier l'accueil de migrants qualifiés ont été adoptées dans les années 1980 en Australie et au Canada avant d'être également institutionnalisées selon des modalités différentes aux États-Unis dans les années 1990. Récemment, de nombreux pays européens ont également amendé voire refondé leur législation en ce sens. Ainsi, les pays riches se livrent actuellement une concurrence pour attirer les spécialistes étrangers sans concertation réelle ni entre eux ni avec les pays d'origine.

Les politiques migratoires sélectives privent-elles sans contrepartie les pays en développement d'un ressort indispensable à leur prospérité ? Apporter des éléments de réponse à cette question est l'objet de cet article. En effet, la mobilité internationale des travailleurs qualifiés est une source potentielle de gain mais aussi de perte pour les pays d'accueil comme pour ceux de départ. Pour les pays d'origine, si le départ de leurs natifs les plus qualifiés peut y limiter l'accumulation des connaissances, les émigrés génèrent également d'importants transferts de fonds vers leur contrée natale et peuvent contribuer à la diffusion internationale du savoir lors de leur retour éventuel.

Certes, pour les pays d'accueil, les migrations répondent à des besoins en main-d'œuvre qualifiée. Mais elles peuvent également porter préjudice à l'emploi des autochtones et alimenter à terme l'immigration clandestine. Les interdépendances créées par les migrations internationales des travailleurs qualifiés nous amènent donc naturellement à nous interroger sur l'opportunité et les voies potentielles d'une gestion internationale concertée de ce phénomène.

Cet article se décline en trois parties. Dans un premier temps, nous analyserons les causes de l'exode des cerveaux. Puis, dans une seconde partie, nous expliciterons les conséquences de la migration internationale des travailleurs qualifiés pour les pays de départ et d'accueil. Enfin, dans une troisième partie, nous nous efforcerons de recenser certaines voies de coopération entre pays d'accueil et d'origine potentiellement sources de gains mutuels.

## 1. Qualification et sélectivité du processus migratoire : les fondements de l'exode des cerveaux

Les travaux empiriques mettent en évidence l'importance absolue et relative des migrations de travailleurs qualifiés. Docquier et Marfouk (2005) montrent notamment que le taux d'émigration des travailleurs qualifiés est toujours beaucoup plus élevé que celui de la population totale, et ceci particulièrement pour les pays les moins développés (voir *tableau n° 1*). Comment expliquer cette inva-

riante sélectivité des migrations au regard de la qualification ? Deux raisons complémentaires dominent, nous les présentons ci-contre.

**Tableau n° 1**  
Émigration et qualification en 2000

	Taux d'émigration *		Part des travailleurs qualifiés *	
	Total	Qualifiés	Résidents	Émigrants
Afrique du Nord et de l'Est	2,8	8,9	9,4	32,0
Économie en transition	2,7	4,8	17,1	30,3
Union européenne	4,8	8,1	18,6	32,5
Afrique sub-saharienne	0,9	12,9	2,8	42,6
Pays les moins développés	1,0	13,2	2,3	34,0

Sources : Docquier et Marfouk (2005)

\* En pourcentage

### 1.1. La propension à migrer augmente avec le niveau de qualification

La décision de migrer est fondée sur une axiomatique simple : un travailleur a intérêt à se localiser dans la région qui lui assure le bien-être le plus élevé compte tenu des coûts migratoires éventuels (Sjaastad, 1962). La migration est donc un investissement résultant d'un arbitrage entre les bénéfices escomptés et les coûts migratoires subis.

Au regard des rendements escomptés, l'incidence de la qualification sur la propension à migrer est *a priori* ambiguë : elle dépend de la rémunération relative du capital humain dans les régions de localisation potentielles (Katz et Stark, 1987 ; Borjas, Bronars et Trejo, 1992). En somme, si les pays riches valorisent davantage les compétences, ce sont les travailleurs les plus qualifiés qui seront les plus enclins à y migrer tandis que, dans le cas contraire, ce seront les travailleurs les moins formés.

En revanche, du côté des coûts migratoires, la sélectivité des migrations joue de façon univoque en faveur des travailleurs qualifiés. Tout d'abord, la migration engendre des coûts financiers, liés au transport ou à la recherche d'un nouveau logement et d'un nouvel emploi, coûts qu'il faut pouvoir financer. Elle occasionne également des coûts psychologiques imputables à l'éloignement de ses proches et aux difficultés d'adaptation et d'intégration inhérentes. Or, ces coûts financiers et psycholo-

giques diminuent avec le niveau de qualification. En effet, un revenu initial trop faible peut empêcher un travailleur de financer une migration qu'il juge pourtant optimale. Le revenu courant étant fortement corrélé au niveau de qualification, les travailleurs qualifiés sont donc en moyenne moins soumis à une contrainte de liquidité qui les empêcherait de financer leur mouvement (Vanderkamp, 1971 ; Field, 1979). De plus, les travailleurs qualifiés disposent en général de réseaux de connaissances plus denses, ce qui leur permet de réduire les coûts liés à la recherche d'un logement ou d'un emploi (Schwartz, 1973 ; Da Vanzo, 1983). Enfin, la connaissance d'une langue étrangère peut réduire les coûts migratoires en favorisant l'intégration.

Les travaux empiriques menés sur un grand nombre de pays de départ montrent tous que la propension à émigrer augmente avec le niveau de qualification <sup>1</sup>. Cette sélectivité intrinsèque des migrations au regard de la qualification s'explique donc par la forte décroissance des coûts migratoires avec le niveau de qualification.

## 1.2. Le rôle des politiques migratoires sélectives

Si les travailleurs qualifiés sont intrinsèquement plus enclins à migrer, les politiques migratoires sélectives ont aussi une influence sur l'exode des cerveaux. En effet, de nombreux dispositifs contemporains visent à faciliter l'accueil des spécialistes étrangers en dérogeant notamment au principe d'opposabilité de la situation de l'emploi.

Dans la plupart des pays européens, les recrutements de travailleurs étrangers se font pour l'essentiel à l'initiative de l'employeur, l'opposabilité de la situation de l'emploi demeurant la règle de droit commun. En clair, l'introduction d'un travailleur extra-communautaire ne peut s'opérer que s'il est démontré qu'un poste vacant ne peut être pourvu par un travailleur résident. La charge de la preuve incombe soit à l'entreprise (qui doit démontrer qu'elle n'a reçu aucune candidature satisfaisante après avoir diffusé une annonce dans les journaux ou dans les agences pour l'emploi) ou aux administrations (qui évaluent la situation locale de l'emploi

(1) Voir : Nakosteen et Zimmer (1980) pour les États-Unis ; Gordon et McCormick (1981) pour le Royaume-Uni ; Inoki et Surugan (1981) pour le Japon ; Vijverberg (1993) pour la Côte-d'Ivoire et Hoddinott (1994) pour le Kenya.

pour le profil concerné). Toutefois, depuis près d'une décennie, la plupart des pays ont adapté leur législation afin de faciliter le recrutement de travailleurs étrangers qualifiés. Deux types de mesures, souvent conjuguées, sont en vigueur.

Un premier type de directives vise à simplifier et à accélérer les procédures d'attribution de titres de séjour et de permis de travail pour des professions réputées en tension. Dans la plupart des pays de l'Union européenne, des difficultés de recrutement apparaissent en effet dans certaines activités en expansion (du fait de l'évolution technologique, de la tertiarisation de l'économie et du vieillissement démographique) nécessitant un personnel qualifié dont l'offre actuelle est insuffisante. Tel est le cas de certains métiers des technologies de l'information, de l'informatique, de la finance et de l'assurance, de l'ingénierie industrielle et de la santé.

Si l'adaptation des systèmes de formation est certainement la solution pour répondre de façon efficace et pérenne à ces besoins, celle-ci nécessite du temps pendant lequel il convient d'y pourvoir.

Dans cette perspective, certaines dispositions visent à lever le test du marché du travail. Ainsi la France a-t-elle levé la clause d'opposabilité de l'emploi pour les informaticiens en 1998. Le gouvernement allemand a mis en place un programme de Carte Verte permettant à 20 000 spécialistes en informatique et en technologies de l'information de venir travailler pour une durée maximale de 5 ans. Alors que la France et l'Allemagne ont levé le test du marché du travail de façon ponctuelle et très spécifique, le Royaume-Uni a mis en place une procédure systématique. Une liste de professions rencontrant des difficultés de recrutement est régulièrement établie par le ministère de l'Intérieur après consultation de panels sectoriels composés de représentants des syndicats et du patronat des secteurs concernés. Pour ces métiers en pénurie de main-d'œuvre, l'introduction de travailleurs étrangers n'est plus subordonnée au test du marché du travail. Des quotas limites par type d'activité sont toutefois fixés. Par exemple, les recrutements de travailleurs étrangers dans les secteurs hospitaliers et de l'industrie alimentaire ont respectivement été plafonnés à 4 500 et 3 000 ressortissants entre décembre 2004 et fin mars 2005. Notons également qu'il s'agit de contrats temporaires et que les

migrants ne sont pas autorisés à faire venir leur famille. En France, le projet de loi sur l'immigration et l'intégration actuellement en discussion propose également, dans son article 10, de lever l'opposabilité de la situation de l'emploi pour une liste de métiers et de zones géographiques caractérisés par des difficultés de recrutement.

Un second type de procédures cherche à attirer des travailleurs qualifiés sélectionnés au regard de leurs compétences intrinsèques sans que leur venue soit *a priori* conditionnée par la préexistence d'une offre d'emploi. En somme, ces dispositifs autorisent la venue de postulants hautement qualifiés demandeurs d'emploi. L'Australie et le Canada, pays d'immigration de peuplement, sont les premiers à avoir adopté dans les années 1980 des systèmes à points très proches pour sélectionner leurs immigrés. Ainsi le Canada, qui accueille chaque année plus de 200 000 immigrés permanents, en admet près de 60 % au titre de l'immigration économique. Chaque postulant se voit attribuer un nombre de points en fonction de son âge, de sa maîtrise de la langue, de sa formation, de son expérience professionnelle et de sa profession. Une note de passage est fixée chaque année, tout candidat ayant obtenu un nombre de points supérieur étant admis comme résident permanent. En Europe, le Royaume-Uni a récemment adopté un programme d'immigration fondé sur la compétence permettant d'admettre dans le pays des étrangers très qualifiés en quête d'emploi. Le *Highly Skilled Migrant Programme* introduit en 2002 évalue les candidats très qualifiés en fonction de leur âge, de leur qualification, de leur expérience professionnelle mais aussi de leurs précédentes rémunérations, les détenteurs d'un MBA de certaines universités ou de distinctions notoires bénéficiant de bonus. En France, l'article 12 du projet de loi sur l'immigration et l'intégration va également dans ce sens. Il propose la création d'une carte de séjour "Compétences et talents". Ce titre, attribué pour une durée de trois ans, et renouvelable, est accordé "à l'étranger susceptible de participer, du fait de ses compétences et de ses talents, de façon significative au développement économique (...) de la France". Toutefois, les modalités d'évaluation des candidats ne sont pas explicitées.

En somme, si la propension à émigrer augmente naturellement avec le niveau de qualification, les politiques migratoires visant à attirer les

spécialistes étrangers alimentent aussi l'exode des cerveaux, et ce parfois de manière définitive (système à points canadien). Les causes de ce phénomène étant établies, explicitons à présent ses conséquences.

## 2. Les conséquences économiques de la migration internationale des élites

La migration internationale des travailleurs qualifiés n'est pas forcément un jeu à somme nulle. Elle peut en effet créer des gains, mais aussi des pertes, pour les pays d'accueil comme pour les pays de départ, dont l'ampleur et la répartition sont *a priori* incertaines.

### 2.1. Les conséquences économiques de l'attraction des élites

L'immigration de travailleurs qualifiés permet aux pays du Nord de répondre à des besoins en main-d'œuvre spécifiques et de bénéficier des compétences d'une main-d'œuvre qualifiée additionnelle pour promouvoir son développement. Toutefois, une telle politique n'est pas sans risque. En effet, elle peut induire deux effets pervers à même de compromettre sa propre efficacité.

Tout d'abord, l'appel à une main-d'œuvre qualifiée étrangère peut à terme limiter l'offre autochtone de travailleurs qualifiés. L'augmentation initiale de l'offre de travail qualifié peut diminuer la rémunération relative de ce type de main-d'œuvre et donc *in fine* l'incitation à se former des autochtones. De plus, la possibilité de recourir à une main-d'œuvre qualifiée sans en assumer les coûts de formation peut également limiter l'incitation des pouvoirs publics et des entreprises à financer la formation des résidents. L'augmentation initiale du vivier de travailleurs qualifiés induite par l'immigration peut donc être à terme en partie compensée par une diminution du nombre de résidents qualifiés.

De plus, ces politiques visant à attirer massivement les travailleurs qualifiés des pays en voie de développement peuvent, à terme, porter préjudice à leur prospérité. La dégradation relative des conditions socio-économiques dans les pays du Sud y augmenterait alors l'incitation au départ, phénomène contribuant à alimenter les sources de l'immigration clandestine. Il convient donc à présent d'apprécier les conséquences économiques de l'émigration de travailleurs qualifiés sur les pays en développement.



## 2.2. Les conséquences économiques de l'exode des cerveaux

La mobilité internationale de travailleurs convoyant avec eux leurs compétences et une part de leurs biens peut affecter les perspectives de développement des pays de départ. La majorité des travaux théoriques et empiriques insistent sur deux effets négatifs de l'exode des cerveaux.

En premier lieu, les travailleurs les plus qualifiés étant également ceux qui contribuent le plus aux finances publiques, les pays de départ perdent une source substantielle de revenus pouvant être taxés et redistribués. Les pays d'origine financent donc la formation des émigrants sans percevoir les rendements de cet investissement. Pour compenser ces pertes, certains travaux préconisent de taxer les émigrants à l'étranger puis de redistribuer les fonds collectés au sein de leur pays d'origine <sup>2</sup>.

En second lieu, conformément aux théories de la croissance endogène, selon lesquelles le principal moteur de la croissance est l'accumulation des connaissances, la perte de capital humain induite par l'émigration de travailleurs qualifiés diminuerait le revenu des travailleurs sédentaires (Miyagiwa, 1991) et le taux de croissance de la région de départ (Haque et Kim, 1995).

Toutefois, des études récentes mettent en évidence quatre canaux susceptibles de transformer le *brain drain* en *brain gain*.

Dans la lignée des travaux de Mountford (1997) <sup>3</sup>, certaines contributions montrent que la migration des élites peut *ex-ante* inciter davantage de travailleurs à se former. En substance, la rémunération d'un travailleur qualifié étant supérieure dans les pays développés, une probabilité non nulle de pouvoir émigrer vers ces régions accroît le rendement de l'éducation et donc incite davantage de travailleurs à se former. Si, *in fine*, une partie de ces travailleurs ne peut émigrer, l'effet d'incitation à la formation peut compenser l'impact négatif direct de l'exode des cerveaux sur les ressources en main-d'œuvre qualifiée. Les

travaux de Beine, Docquier et Rapoport (2002) apportent un éclairage intéressant sur la pertinence empirique de cette rétroaction positive. En exploitant les données constituées par Carrington et Detragiache (1998), ces auteurs cherchent à expliquer l'investissement en capital humain et le taux de croissance d'un échantillon de 50 pays en voie de développement. Ils confirment l'existence d'un effet d'incitation à la formation. Néanmoins, l'effet cumulé devient négatif pour les pays caractérisés par la conjonction d'un taux d'émigration et un taux de qualification tertiaire importants. Ainsi, il semble que l'effet d'incitation à la formation ne peut contrebalancer l'impact initial défavorable de l'exode des cerveaux sur les ressources en main-d'œuvre qualifiée des pays en développement que si une part substantielle des travailleurs qui y sont formés ne peut à terme en émigrer. En somme, si les politiques migratoires sélectives donnent aux spécialistes originaires des pays en développement l'opportunité quasi certaine de pouvoir émigrer, l'effet initial défavorable subsiste.

Par ailleurs, Domingues Dos Santos (1999) montre qu'il peut être optimal pour la région dont l'activité d'innovation est la moins efficace de laisser émigrer temporairement une partie de sa main-d'œuvre qualifiée si cette région peut bénéficier à terme des avancées technologiques réalisées dans la région d'accueil par un processus d'imitation.

De plus, les migrations peuvent favoriser la croissance des pays en voie de développement si les travailleurs ayant au préalable émigré diffusent à leur retour une partie des connaissances qu'ils ont acquises au cours de leur séjour à l'étranger (Stark, Helmenstein et Prskawetz, 1997 ; Domingues Dos Santos et Postel-Vinay, 2003). De nombreuses études de cas montrent également que les migrants retournant dans leur contrée natale ont une forte propension à créer leur propre entreprise grâce à l'épargne accumulée à l'étranger. À titre d'exemple, Luo et Wang (2002) estiment qu'un nombre substantiel d'entreprises de la région de Taipei ont été créées par des ressortissants chinois auparavant émigrés aux États-Unis. Soulignons ici, comme le font Domingues Dos Santos et Postel-Vinay (2005), que ces effets étant conditionnels au retour des migrants, les inflexions actuelles des politiques migratoires des pays d'accueil sont donc préjudiciables au développement des pays d'origine.

(2) Pour plus de précisions sur ce thème, on pourra consulter le numéro spécial du Journal of Public Economics "Income Taxation in the Presence of International Personal Mobility", 1982.

(3) Voir aussi Vidal (1998) ou Beine et al. (2002).

Enfin, de nombreux travaux insistent sur la manne que pourraient représenter les transferts de fonds réalisés par les émigrés pour le développement de leur contrée natale (OCDE, 2005 ; Banque Mondiale, 2005) <sup>4</sup>. Pour les pays concernés, ces transferts sont estimés en cumulé à 2,4 % de leur PIB, 8,2 % de leurs exportations, 10,4 % de leur investissement et correspondent au triple de l'aide publique au développement. Pour certains pays, ces flux financiers permettent de réduire la pauvreté de façon substantielle. Par exemple, Rodriguez (1996) estime que 17 % des ménages philippins perçoivent ce type de transferts qui représente 8 % de la richesse nationale. Cox, Eser et Jimenez (1998) évaluent que ces transferts représentent en moyenne 22 % du revenu des 25 % de ménages péruviens qui les perçoivent. Ces transferts permettent également de financer des investissements en capital physique et humain indispensables à la croissance.

À ce titre, Glytsos (2002) montre que les investissements augmentent avec les transferts pour six des sept pays méditerranéens qu'il étudie. Cet impact est confirmé par Leon-Ledesma et Piracha (2004) pour les pays d'Europe de l'Est, par Woodruff et Zenteno pour le Mexique et McCormick et Wahba (2003) pour l'Égypte. D'autres études mettent également en évidence un impact positif des transferts sur la durée d'études des bénéficiaires (Cox-Edwards et Ureta, 2003 ; Duryea, Lopez et Olmedo, 2005).

Au regard de notre problématique, il convient ici d'insister sur l'importance relative des transferts réalisés par les migrants temporaires. Ils renvoient en effet davantage de fonds vers leur pays d'origine, notamment pour prendre soin de leurs proches et de leurs biens.

En résumé, l'émigration permanente des travailleurs qualifiés des pays en développement peut porter préjudice aux perspectives de croissance de ces pays. En revanche, les migrations temporaires pourraient favoriser la diffusion du savoir et les transferts de fonds en leur faveur, deux vecteurs à même d'alimenter leur prospérité.

(4) L'importance relative des transferts de fonds réalisés par les immigrés au regard de l'épargne nationale des pays d'accueil étant en revanche très mineure, leurs conséquences à court et moyen termes sur ces économies sont en général négligées.

### 3. Les voies d'une gestion concertée de la migration internationale des élites

#### 3.1. Favoriser la circulation des élites

Comme nous l'avons souligné, c'est bien la migration permanente des travailleurs qualifiés des pays pauvres vers les pays riches qui pose problème. Celle-ci prive les pays pauvres de compétences indispensables à leur croissance et alimente la pression migratoire aux portes des pays riches. En revanche, une circulation orchestrée des travailleurs qualifiés pourrait induire des gains mutuels.

La circulation des élites permettrait aux travailleurs des pays pauvres d'acquérir des compétences additionnelles en travaillant dans des pays plus développés. Or, ces connaissances seraient à terme utilisées et diffusées par les migrants à leur retour. La migration temporaire des travailleurs qualifiés favorise donc l'accumulation et la diffusion du savoir dans les pays en développement.

La circulation des élites permet également à ces travailleurs de bénéficier de revenus plus élevés. Or, d'un côté, ces revenus font l'objet de transferts directs plus importants vers leur contrée natale. Nous avons en effet signalé que les migrants temporaires transfèrent une plus forte part de leur revenu que les migrants permanents. De plus, certains travaux montrent que les migrants temporaires ont une plus forte propension à l'emploi et à l'épargne (Dustmann 1996 et 1997). D'un autre côté, ces travailleurs sont incités à investir, à leur retour dans leur pays natal, l'épargne qu'ils ont accumulée à l'étranger. La migration temporaire des travailleurs qualifiés favorise donc la réduction de la pauvreté et l'accumulation du capital dans les pays en développement.

Pour les pays d'accueil, l'immigration temporaire de spécialistes leur permet de pourvoir leurs besoins en main-d'œuvre qualifiée sans limiter les incitations à former la population autochtone. Par ailleurs, les migrants temporaires ont en général une propension à l'emploi plus importante. Enfin et surtout, en favorisant le développement des pays de départ, la circulation des élites limite *in fine* la pression migratoire.

La circulation migratoire ne peut toutefois être opérationnelle que sous deux conditions. Les pays d'accueil doivent d'abord transcrire cette

volonté dans leur politique migratoire. En clair, les titres de séjours et les permis de travail octroyés aux spécialistes étrangers devraient être essentiellement temporaires. De plus, l'immigration temporaire ne doit pas être une voie d'accès quasi certaine à un statut de résident permanent pour ces ressortissants. Par ailleurs, la circulation internationale des travailleurs qualifiés engendre des coûts migratoires et des coûts d'ajustement substantiels. Les modalités financières et logistiques du retour devraient donc être anticipées voire planifiées lors du départ. Or, à ce jour, les coopérations internationales en matière de retour des migrants ont pour principal objet d'organiser le rapatriement des immigrés clandestins. C'est notamment l'objet du plan d'action approuvé lors du Conseil européen de Séville en 2002. Il existe, il est vrai, de nombreuses initiatives visant à accompagner, en matière d'investissement et de création d'entreprises, les migrants retournant dans leur pays d'origine. À titre d'exemple, le programme RQAN (*Return of Qualified African Nationals*), mis en œuvre par l'OMI avec le soutien de l'Union européenne, entend favoriser le retour et la réintégration des Africains hautement qualifiés. En France, une somme plafonnée à 7 000 euros est allouée au porteur de projets de réinsertion au titre du Fonds de solidarité prioritaire. Toutefois, les initiatives proposées sont localisées et ponctuelles. De plus, les aides financières et humaines octroyées ne sont que rarement suffisantes pour inciter les migrants à retourner dans leur pays d'origine, leur permettre d'y valoriser leur savoir-faire et orienter leur épargne vers des investissements productifs.

### 3.2. Canaliser les transferts de fonds

Les transferts de fonds réalisés par les migrants contribuent à réduire la pauvreté mais aussi à financer le processus d'accumulation du capital physique et humain indispensable à la croissance. De nombreuses publications (OCDE, 2005) réfléchissent aux moyens d'augmenter l'importance de ces transferts et d'accroître leur efficacité.

Un premier type de mesures consiste à limiter les coûts de transaction des transferts internationaux et à inciter les migrants à accroître leurs transferts. Ces derniers sont en effet souvent très longs et coûteux. On estime que pour transférer 200 dollars, les frais s'élèvent en moyenne à 6 % si l'on passe par un "ethnic store", 6 % si l'on s'adresse à une banque et

12 % si l'on passe par une société de transfert de fonds comme *Western Union*. Des études empiriques montrent que si, par le jeu d'une concurrence internationale effective, les frais de transferts s'alignaient sur ceux proposés par les banques commerciales, plusieurs milliards pourraient ainsi être dégagés chaque année. Par ailleurs, certains gouvernements ont mis en place des mesures visant à inciter les migrants à transférer des fonds. Le Sri Lanka, le Bangladesh, l'Inde et la Turquie proposent par exemple des comptes en monnaies étrangères servant des taux d'intérêt et de change supérieurs à ceux du marché.

Un second type de mesures a pour objet de canaliser les transferts vers des investissements productifs. Les principaux projets en ce sens consistent à promouvoir l'importation de biens d'équipement par les migrants, à les informer des opportunités et des conditions d'investissement et à favoriser leur entrepreneuriat. À ce titre, un programme européen d'assistance technique et financière en faveur des pays tiers dans le domaine de l'asile et des migrations, appelé AENEAS, a été adopté en 2004. Il entend notamment renforcer les liens entre les migrants et leur pays d'origine en favorisant le placement des transferts dans des investissements productifs et des dispositifs de micro-crédit. Ce programme pluriannuel (2004-2008) bénéficie d'une enveloppe de 250 millions d'euros.

### 3.3. De la concurrence à la coopération internationale : la nécessité d'un engagement européen

L'exode des cerveaux est néfaste pour les pays de départ comme d'accueil. D'un côté, l'émigration permanente des travailleurs qualifiés prive les pays en développement d'un ressort essentiel à leur croissance. De l'autre côté, la dégradation des conditions de vie dans ces pays limite leurs exportations et alimente les sources de l'immigration clandestine, phénomène préjudiciable à l'économie des pays développés. Or un double constat s'impose. Aucun pays n'a individuellement intérêt à renoncer à attirer les spécialistes étrangers tandis que le saupoudrage d'aides localisées, ponctuelles et non coordonnées visant notamment à favoriser le retour et l'intégration des migrants qualifiés s'avère globalement inefficace.

En effet, il est évident qu'aucun pays menant actuellement une politique migratoire d'attraction des élites n'a intérêt à dévier de sa stra-



tégie. Un pays du Nord qui renoncerait à accueillir des spécialistes étrangers se priverait de leurs compétences sans que celles-ci ne bénéficient nécessairement à ses partenaires du Sud si cela se traduit simplement par l'immigration de ces ressortissants vers un autre pays concurrent. Sans coordination des politiques migratoires, chaque pays d'accueil aurait même intérêt à renforcer ses mesures attractives pour rester concurrentiel. À terme, cette concurrence migratoire pourrait donc globalement amplifier l'exode des cerveaux sans influencer la position relative des pays d'accueil. L'équilibre non coopératif actuel est stable. Pourtant, il est inefficace.

Comme nous l'enseigne la théorie des jeux, le seul moyen d'initier une coopération efficace et de limiter les comportements de "passager clandestin" est qu'un nombre substantiel de protagonistes s'engagent simultanément et de façon crédible à respecter de nouvelles règles du jeu. L'Union européenne a le pouvoir d'initier un tel processus. Elle a également les moyens politiques, financiers et humains de mettre en œuvre un programme cohérent et de grande ampleur permettant réellement de favoriser les transferts et le retour des migrants, au bénéfice de leur pays d'origine.



Cette contribution propose une synthèse prospective des conséquences de la migration internationale des travailleurs qualifiés sur les perspectives de développement des pays concernés. Les migrations de travailleurs qualifiés se sont considérablement accrues, tant en terme absolu qu'en terme relatif, au cours de la dernière décennie, les politiques migratoires sélectives mises en œuvre par de nombreux pays d'accueil jouant un rôle actif dans l'amplification de ce phénomène. Pourtant, les enseignements de la littérature théorique et empirique montrent que la migration permanente de travailleurs qualifiés des pays du Sud vers les pays du Nord est susceptible de porter préjudice aux économies de départ comme aux économies d'accueil. En outre, en privant les pays en développement du capital humain indispen-

sable à leur processus de croissance, l'exode de cerveaux augmente l'incitation au départ et alimente à terme les sources de l'immigration clandestine. Néanmoins, les émigrés sont également les vecteurs d'importants transferts de capitaux et de connaissances en faveur de leur pays d'origine, ces transferts s'avérant d'autant plus conséquents que l'émigration est temporaire.

Au regard de ces enseignements, il apparaît qu'une coopération internationale visant à favoriser la circulation des élites et à canaliser les transferts de fonds réalisés par les migrants pourrait induire des gains mutuels. Favoriser la migration temporaire des travailleurs qualifiés au détriment de la migration permanente, inciter ces migrants à épargner et investir leurs ressources dans leur pays d'origine, les aider à mobiliser leurs capitaux et leurs compétences au bénéfice du développement de ces économies sont autant de moyens opérationnels à la disposition des politiques de co-développement.

Pourtant, force est de constater que la coopération internationale actuelle entre pays du Nord et du Sud en matière de politique migratoire a pour objectif quasi exclusif de juguler l'immigration clandestine. Or, il convient d'intégrer que l'orchestration de la migration des uns peut significativement influencer les choix migratoires des autres. À l'échelle européenne, la question d'une coopération entre les pays de l'Union et les pays d'origine des migrants dans une perspective de co-développement est évoquée dans le Livre Vert sur une approche communautaire de la gestion de migrations économiques présenté en 2005. Est-ce par acquis de conscience ou pour initier une réelle concertation sur ce thème majeur ? L'avenir nous le dira.

## Bibliographie

- Banque Mondiale, 2005, *International Migration, Remittances and the Brain Drain*, World Bank Publications, 292 p.
- Beine M., Docquier F. et Rapoport H., 2002, "Brain Drain and LDC's Growth: Winners and Losers", *IZA Discussion Paper* 819, juillet, 27 p.
- Borjas G., Bronars S. et Trejo S., 1992, "Self-selection and Internal Migration in the United States", *Journal of Urban Economics*, 32, p. 159-185.
- Carrington W.-J. et Detragiache E., 1998, "How Big Is the Brain Drain?", *IMF Working Paper* 98/102.
- Cox D., Eser Z. et Jimenez E., 1998, "Motives for Private Transfers over the Life Cycle: An Analytical Framework and Evidence for Peru", *Journal of Development Economics*, 55, p. 57-80.
- Cox-Edwards A. et Ureta M., 2003, "International Migration, Remittances and Schooling: Evidence from El Salvador", *Journal of Development Economics*, 72, p. 429-461.
- Da Vanzo J., 1983, "Repeat Migration in the United States: Who Move Back and Who Move On?", *Review of Economics and Statistics*, 65, p. 552-559.
- Docquier F. et Marfouk A., 2005, "International Migration by Education Attainment, 1990-2000", *International Migration, Remittances and the Brain Drain*, Banque Mondiale, p. 151-200.
- Domingues Dos Santos M., 1999, "Diffusion technologique et transferts : vers un drainage des cerveaux optimal", *Recherches Économiques de Louvain*, 65, p. 323-347.
- Domingues Dos Santos M. et Postel-Vinay F., 2003, "Migration as a Source of Growth : The Perspective of a Developing Country", *Journal of Population Economics*, 16, p. 161-175.
- Domingues Dos Santos M. et Postel-Vinay F., 2005, "The Impact of Temporary Migration on Human Capital Accumulation and Economic Development", *Brussels Economic Review*, 47(1), p. 77-88.
- Duryea S., López-Córdoba E. et Olmedo A., 2005, "Migrant Remittances and Infant Mortality: Evidence from Mexico", *mimeo*, Inter-American Development Bank.
- Dustmann C., 1996, "Return Migration: the European Experience", *Economic Policy*, avril, p. 217-248.
- Dustmann C., 1997, "Differences in the Labour Market Behaviour between Temporary and Permanent Migrant Women", *Labour Economics*, 4, p. 29-46.
- Field G., 1979, "Place-to-place Migration: Some New Evidence", *Review of Economics and Statistics*, 61, p. 21-32.
- Glytsos N., 2002, "A Macroeconometric Model of the Effects of Migrant Remittances in Mediterranean Countries", *Human Capital: Population Economics in the Middle East*, American University in Cairo Press.
- Gordon H. et McCormick B., 1981, "Do Council Housing Policies Reduce Migration Between Regions?", *The Economic Journal*, 61, p. 919-937.
- Haque N.-U. et Kim S.-J., 1995, "Human Capital Flight: Impact of Migration on Income and Growth", *IMF Staff Papers*, 42, p. 577-607.
- Hoddinott J., 1994, "A Model of Migration and Remittances Applied to Western Kenya", *Oxford Economic Papers*, 46, p. 459-476.
- Inoki T. et Surugan T., 1981, "Migration, Age and Education", *Journal of Regional Science*, 21, p. 507-517.
- Katz E. et Stark O., 1987, "International Migration under Asymmetric Information", *The Economic Journal*, 97, p. 718-726.
- Leon-Ledesma M. et Piracha M., 2004, "International Migration and the Role of Remittances in Eastern Europe", *International Migration*, 42, p. 65-83.
- Luo Y. et Wang W., 2002, "High-Skill Migration and Chinese Taipei's Industrial Development", *International Mobility of the Highly-skilled*, OCDE.
- McCormick B. et Wahba, J., 2003, "Return International Migration and Geographical

Inequality: the Case of Egypt”, *Journal of African Economies*, 12, p. 500-532.

Miyagiwa K., 1991, “Scale Economies in Education and the Brain Drain Problem”, *International Economic Review*, 32, p. 743-759.

Mountford, A., 1997, “Can a Brain Drain Be Good for Growth in the Source Country?”, *Journal of Development Economics*, 53, p. 287-303.

Nakosteen R. et Zimmer M., 1980, “Migration and Income: The Question of Self Selection”, *Southern Economic Journal*, 46, p. 840-851.

OCDE, 2005, *Migrations, transferts de fonds et développement*, OCDE Éditions, 386 p.

Rodriguez E., 1996, “International Migrants’ Remittances in Philippines”, *Canadian Journal of Economics*, 29, p. 427-432.

Schwartz A., 1973, “Interpreting the Effect of Distance on Migration”, *Journal of Political Economy*, 81, p. 1153-1169.

Sjaastad L., 1962, “The Costs and Returns of Human Migration”, *Journal of Political Economy*, 70, p. 80-93.

Stalker P., 1994, *The World of Strangers: a Survey of International Labour Migration*, Labour Office, Genève, juin, 327 p.

Stark O, Helmenstein C. et Prskawetz A., 1997, “A Brain Gain With a Brain Drain”, *Economics Letters*, 55 (2), p. 227-231.

Vanderkamp J., 1971, “Migration Flows, their Determinants and the Effects of Return Migration”, *Journal of Political Economy*, 59, p. 1012-1031.

Vidal J.-P., 1998, “The Effect of Emigration on Human Capital Formation”, *Journal of Population Economics*, 11, p. 589-600.

Vijverberg W., 1993, “Labour Market Performance as a Determinant of Migration”, *Economica*, 60, p. 143-160.